

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 5 octobre 2022 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers :

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #4 - François Lemieux
Siège #5 - Cédric Beaulieu

Est absent:
Siège #6 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2022-10-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 13 SEPTEMBRE 2022**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**
- 8 - ADMINISTRATION**
 - 8.1 - AVIS DE MOTION: RÉGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8 DU RÉGLEMENT NUMÉRO 175-2018 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**
 - 8.2 - DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉGLEMENT 202-2022 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 INDEXATION**
 - 8.3 - COMITÉ - ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

- 8.4 - AVIS D'ÉLECTION - VACANCE D'UN POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) AU SIÈGE NUMÉRO 6
- 8.5 - NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION
- 8.6 - DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF 2021-2022
- 9 - SÉCURITÉ INCENDIE
 - 9.1 - SERVICE INCENDIE DE LA MRC DE BELLECHASSE-MANDAT D'UN COORDONNATEUR
 - 9.2 - EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES
- 10 - VOIRIE
 - 10.1 - TRAVAUX DE PAVAGE MANUELS ET MÉCANISÉS À DIVERS ENDROITS DANS LA MUNICIPALITÉ
- 11 - PAUSE DE 5 MINUTES
- 12 - AQUEDUC/ÉGOÛT
- 13 - PARC DES CHUTES D'ARMAGH
- 14 - DÉVELOPPEMENT
 - 14.1 - BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS
 - 14.2 - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)
- 15 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 16 - LOISIRS ET CULTURE
 - 16.1 - SOUTIEN DU PROJET EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TERRITORIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS DANS BELLECHASSE AU PROGRAMME DE FRR - VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : AXE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 18 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-10-02

3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux:

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que les procès-verbaux des séances du 13 et 20 septembre 2022 soient acceptés tel que rédigés par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-10-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois d'octobre 2022 pour un montant de 165 522.07 \$.

9436-6169 QC INC. (SOFUN AMUSE.)	JEU GONFLABLE-SHOW D'AUTOMNE	275,94
ADMQ	FORMATION-GESTION CONTRACT.	137,97
AMAZON.CA	PAPIER HYGIÉNIQUE - COMPLEXE	176,47
ATELIER LUCIEN BÉANGER ENR.	SOUDURE - VIDANGE DE V.R.	23,00
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECT.	NÉONS-BIBLIOTHÈQUE	421,69
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECT.	ÉLECTRICITÉ CAMÉRAS PETIT PARC	1 191,24
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECT.	PROB. ÉLECT. USINE FILTRATION	188,56
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECT.	CHANGER LUMIÈRES BIBLIOTHÈ.	5 558,08
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'UR.	MESSAGERIE CELL. OCT. À DÉC.	413,91
COOP. D'INFORMATIQUE MUN.	GÉOMATIQUE SOUTIEN 3 MOIS	206,78
CORP. LOISIRS ET PARCS D'ARM.	ROULEAU DE PAPIER BRUN	32,18
CRÉAPHISTE	JOURNAL D'OCTOBRE - 20 PAGES	682,47
DOCTEUR PARE-BRISE ST-MALA.	ACCESSOIRES 2020-CAMION GMC	3 077,42
ÉCO VERDURE	AÉRATION TERRAIN BALLE-SOCCER	261,84
EMS INFRASTRUCTURE INC.	SUP. TECHNIQUE-VIDANGE BOUES	732,97
ESCOUADE CANINE MRC 2017	ENTENTE-ESCOUADE CAN.-3 MOIS	1 160,39
ESCOUADE CANINE MRC 2017	RAMSAGE DE CHEVREUILS - 4-06	804,82
ESCOUADE CANINE MRC 2017	RAMASSAGE DE CHEVREUIL-12-04	402,41
ESCOUADE CANINE MRC 2017	RAMASSAGE DE CHEVREUIL - 16-04	402,41
ESCOUADE CANINE MRC 2017	RAMASSAGE DE CHEVREUIL - 1-06	402,41
ESCOUADE CANINE MRC 2017	ENTENTE-ESCOUADE CAN.- 3 MOIS	1 160,39
ESCOUADE CANINE MRC 2017	ENTENTE ESCOUADE CAN.- 3 MOIS	1 160,39
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU PUIT PRIVÉ	386,32
EUROFINS ENVIRONEX	CÉRDIT TRANSPORT EN DOUBLE	- 28,74
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU PUIT PRVÉ	32,19
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE	111,53
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSPORT +ANALYSES EAU USÉE	555,91
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ ANALYSES EAU POTABLE	104,63
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ ANALYSES EAU USÉE	305,26
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP.+ ANALYSES EAU USÉE	934,75
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	ENTERRER+NIVELER-VIDANGE V.R.	229,98
FÉDÉRA. QUÉBÉCOISE DES MUN.	FORMATION ÉTHIQUE-CONSEILLER	379,42
FÉDÉRA. QUÉBÉCOISE DES MUN.	FORMATION RÔLE ET RESP. - ÉLUS	379,42
FINANCIÈRE GM	LOCATION CAMION GMC-OCTOBRE	784,63
FQM ASSURANCES INC.	ASSURANCE-JEU-SHOW D'AUTOMNE	136,25
GARAGE GILMYR INC.	INSPECTION VÉHICULES INCENDIE	808,27
HOME HARDWARE	2 RALLONGES ÉLECTRIQUES	301,21
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTR. USINE ÉPURATION-31 J.	1 927,50
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTR. CASERNE - 62 JOURS	334,38
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTR. COMPLEXE-GARAGE-BIBLI.	474,30
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTR. CHALOIS-63 JOURS	30,94
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTR. RÉ. EAU POTABLE-63 J.	37,56
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
M.R.C. DE BELLECHASSE	7 TRANSPORTS ROLL-OFF-AOÛT	2 310,00
MICRO EXCAVATION BELL.	REDRESSER POTEAU DE CLÔTURE	94,86
MICRO EXCAVATION BELL.	PRÉPARER AIRE DE JEUX-RURALITÉ	1 656,79
MICRO EXCAVATION BELL.	SENTIERS PETIT PARC-PRIMADA	1 622,30
MICRO EXCAVATION BELL.	RÉPARER ACCOTE.- RG ST-CHARLES	234,55
MICRO EXCAVATION BELL.	NOUVEAU MURET-PETIT PARC	28 585,00
MINISTÈRE DU REVENU DU QC	REMISES PROVINCIALES - SEPT.	8 577,72
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	VERSEMENT #2-SURETÉ DU QUÉBEC	53 917,00
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP-USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET LE CHALOIS	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	114,98
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE-VOIRIE-AQU-ÉG-INCENDIE	610,52
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE À FOURNAISE CASERNE	814,98
PLOMBERIE DORCHESTER (1999)	LOCATION FISCHER-VIDANGE V.R.	369,07
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	TEINTURE-PARC DES CHUTES	94,19
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PIÈCES RÉPARER VIDANGE V.R.	24,45
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	ESCOMPTE SUR ACHATS-3 MOIS	- 69,07
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES - SEPT.	2 916,66
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE - SEPTEMBRE	2 887,72
SCELLEMENTS J.F. INC.	SCELLEMENT DE FISSURES-8E RANG	11 129,58
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PLAQUE DE RUE - TURGEON	38,52
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PLAQUES-SIGNALISATION	2 536,35
SOCIÉTÉ CANAD. DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL-OCTOBRE	129,75
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCE COURRIELS	29,32
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	ASSURANCES COLLECTIVES- OCT.	1 724,28
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.+ FAX BÂTIMENTS MUNICIPAUX	563,27
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEM.	HON. PROF. REV. PLAN URBANISME	1 034,78
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEM.	HON. PROF. DÉNEIGEMENT	1 042,13
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEM.	HON. PROF. RELATION DE TRAVAIL	1 385,45
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEM.	HON. PROF. PROG. PSSPA-PARC	1 333,71
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEM.	HON. PROF. RÉCLAMATION WSP	620,87
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEM.	HON. PROF. SERVICE 1ÈRE LIGNE	574,88

Adopté unanimement par les conseillers.

**5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL
TENU LE 13 SEPTEMBRE 2022**

**6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU
CONSEIL**

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

2022-10-04

**8.1 - AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE
8 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175-2018 PORTANT SUR LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

AVIS DE MOTION est donné par François Lemieux, conseiller, qu'à une séance régulière subséquente du Conseil municipal sera soumis pour adoption le règlement 202-2022 « Règlement modifiant l'article 8 du règlement 175-2018 Portant sur la rémunération des élus. ».

Une copie du projet de règlement est déposée, tel que ce projet de règlement est soumis à ce jour au conseil.

**8.2 - DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
202-2022 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 8 INDEXATION**

Le projet de règlement 202-2022 est présenté par François Lemieux, conseiller, séance tenante dont l'objet et la portée sont les suivants :

**RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 175-2018 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES
ÉLUS.**

ARTICLE 8 - INDEXATION

Si, pour un exercice financier, le résultat du calcul de l'indexation prévue au présent article est supérieur à 2.5 %, l'indexation pour cet exercice financier sera au maximum de 2.5 %.

PROJET DE RÈGLEMENT 202-2022

**RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 175-2018 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES
ÉLUS**

ARTICLE 1 : Modification de l'article 8 « Indexation »

La rémunération de base et additionnelle seront indexées à la hausse, à compter du 1er janvier suivant l'année au cours de laquelle le règlement entre en vigueur, en fonction de l'Indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la région de Québec, à chaque exercice financier.

Pour établir le taux d'indexation, on compare l'indice établi pour le mois de novembre précédant l'exercice visé. Si le résultat de l'indexation comporte des décimales, on tient compte uniquement des deux premières décimales. Si la troisième décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, on augmente la deuxième décimale de 1.

Si, pour un exercice financier, le résultat du calcul de l'indexation prévue au présent article est supérieur à 2.5 %, l'indexation pour cet exercice financier sera au maximum de 2.5 %.

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, dir.gén./greff.-très.

2022-10-05

8.3 - COMITÉ - ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

ATTENDU les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c. 25);

ATTENDU QUE l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

ATTENDU QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou en partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction des critères qu'il définit;

ATTENDU QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité d'Armagh doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité d'Armagh:

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels " la directrice générale et greffière-trésorière ";
- ainsi que "la greffière-trésorière adjointe";

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité d'Armagh dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité d'Armagh de l'obligation de former un tel comité,

la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

8.4 - AVIS D'ÉLECTION - VACANCE D'UN POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) AU SIÈGE NUMÉRO 6

ATTENDU QU'un avis de vacance du poste de conseiller(ère) au siège numéro 6 a été déposé par la greffière-trésorière de la Municipalité à la séance du conseil du 26 avril 2022;

ATTENDU QUE la vacance du poste de conseiller(ère) a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE lors de la dernière élection partielle, le siège numéro 6 est resté vacant;

ATTENDU QUE le poste de conseiller(ère) au siège numéro 6 doit être comblé par une élection partielle;

Sylvie Vachon, présidente d'élection avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller(ère) du siège numéro 6 de la municipalité d'Armagh, et avise également le Conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 11 décembre 2022.

8.5 - NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, la présidente d'élection nomme une secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

Sylvie Vachon, présidente d'élection avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la nomination de Mme Anne Mathieu, à titre de secrétaire d'élection.

8.6 - DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF 2021-2022

Dépôt du rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses en vertu des dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec. La greffière-trésorière a fait parvenir à tous les membres du Conseil le rapport budgétaire concernant l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2022.

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

2022-10-06

9.1 - SERVICE INCENDIE DE LA MRC DE BELLECHASSE-MANDAT D'UN COORDONNATEUR

ATTENDU QUE depuis mai 2022, le poste de directeur incendie est demeuré vacant;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de nommer un coordonnateur en incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Cédric Beaulieu,

Que ce Conseil demande à la MRC de Bellechasse que M. Steeve Malaisson, coordonnateur en sécurité incendie assume la responsabilité et coordonne le Service de Sécurité incendie d'Armagh le temps de combler le poste laissé vacant de Directeur incendie.

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-10-07

9.2 - EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le Service de Sécurité incendie d'Armagh est toujours à la recherche de pompiers volontaires afin de soutenir sa brigade de pompiers :

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil procède à l'embauche des personnes suivantes comme pompiers volontaires :

NOM	DATE D'EMBAUCHE
Claude Morin	5 octobre 2022
Jérôme Noël	5 octobre 2022

Que ceux-ci s'obligent à signer et respecter l'entente de travail des membres du service de sécurité incendie d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - VOIRIE

2022-10-08

10.1 - TRAVAUX DE PAVAGE MANUELS ET MÉCANISÉS À DIVERS ENDROITS DANS LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite auprès de fournisseurs de pavage;

ATTENDU QUE quatre fournisseurs ont déposé une offre de services;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

QUE ce Conseil retienne l'offre de services de Pavage scellant Jirico inc. étant le soumissionnaire le plus bas pour une somme maximale de 25 000 \$ avant taxes pour des travaux de pavage mécanisé à divers endroits dans la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOÛT

13 - PARC DES CHUTES D'ARMAGH

14 - DÉVELOPPEMENT

2022-10-09

14.1 - BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU QU'une démarche de présentation d'un projet de développement au Parc des chutes d'Armagh est actuellement en cours faisant l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

ATTENDU QUE pour présenter une demande de subvention complète au PARIT, il y a lieu d'inclure des documents tels que: étude de marché, plan de marketing, plan de développement durable, plan d'architecte et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller François Lemieux,

Que ce Conseil affecte un budget maximum de 15 500 \$ avant taxes à la Firme Versant Est pour l'accompagnement dans les diverses études et rapports afin de produire un dossier complet en vue de déposer dans le Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT).

Que ce budget soit pris à même le surplus accumulé.

Adopté unanimement par les conseillers.

2022-10-10

14.2 - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT)

ATTENDU QUE le Ministère du tourisme a récemment mis en place l'appel à projet 2 du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

ATTENDU QUE la date limite de dépôt est le 2 novembre 2022;

ATTENDU QUE le programme exige une documentation précise sur le projet et que le demandeur doit déposer ces dits documents;

ATTENDU QUE le cumul maximal de l'aide gouvernementale du programme exige une mise de fonds minimale de 20% pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil mandate le Comité de développement d'Armagh à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT).

Que la municipalité confirme sa contribution de 20 % du coût du projet tel qu'exigé par le programme conditionnellement à l'obtention du PARIT.

Adopté unanimement par les conseillers.

15 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16 - LOISIRS ET CULTURE

2022-10-11

16.1 - SOUTIEN DU PROJET EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TERRITORIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS DANS BELLECHASSE AU PROGRAMME DE FRR - VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : AXE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QU'en 2018, la MRC de Bellechasse, par l'intermédiaire du Comité consultatif en loisirs, mandatait l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches afin de réaliser un portrait-diagnostic de l'état de l'offre et de la demande du loisir public sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE le rapport qui en découle affirme, entre autres, que le développement du loisir dans les MRC contenant des municipalités rurales ne peut passer par un autre chemin que par la coopération intermunicipale;

ATTENDU le manque de concertation, de consultation, de communication, de travailleurs en loisirs et de bénévoles tant au niveau local que régional;

ATTENDU QU'à la suite du mandat donné par la MRC de Bellechasse à la Firme L'ESCABEAU en avril 2021 ayant comme objectif de proposer un plan d'action pour développer l'offre de loisir public et communautaire en misant sur la coopération entre les municipalités, un plan d'action à réaliser a été déposé au Comité consultatif en loisir de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE suite à ce dépôt de plan d'action, la MRC de Bellechasse ainsi que les 20 municipalités souhaitent mettre en œuvre ce plan d'action;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE l'ensemble des AUTRES municipalités de la MRC de Bellechasse

- · Beaumont
- · Honfleur
- · La Durantaye
- · Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
- · Saint-Anselme
- · Saint-Charles-de-Bellechasse
- · Sainte-Claire
- · Saint-Damien-de-Buckland
- · Saint-Gervais
- · Saint-Henri
- · Saint-Lazare-de-Bellechasse
- · Saint-Léon-de-Standon
- · Saint-Malachie
- · Saint-Michel-de-Bellechasse
- · Saint-Nazaire-de-Dorchester
- · Saint-Nérée-de-Bellechasse
- · Saint-Philémon
- · Saint-Raphaël

- Saint-Vallier

désirent présenter un projet de coopération intermunicipale visant l'embauche d'une ressource territoriale pour le développement des loisirs dans Bellechasse dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Cédric Beaulieu,

Que la municipalité d'Armagh s'engage à participer au projet de l'Entente de coopération intermunicipale d'Embauche d'une ressource territoriale pour le développement des loisirs dans Bellechasse et à assumer une partie des coûts via sa quotes-parts à la MRC de Bellechasse;

Que ce conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 : Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que ce conseil nomme la MRC de Bellechasse organisme responsable du projet.

Adopté unanimement par les conseillers.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2022-10-12

18 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller François Lemieux,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Qu'à 20 : 02, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière